

INFOS MUNICIPALES

Août 2011



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

Bulletin municipal

AVIS À LA POPULATION

Suite aux pluies diluviennes du 11 et 22 juillet 2011, plusieurs résidences ont subies des refoulements d'égout. La Municipalité de Saint-Séverin a donc mandaté la firme d'ingénieur Mesar afin d'effectuer une analyse du secteur problématique, avec une quête de données sur le terrain, et ainsi, obtenir un rapport d'experts et une évaluation des coûts à d'éventuel travaux correctifs. Nous vous ferons part de ces résultats, dès la réception de ceux-ci.

Déneigement et entretien des chemins d'hiver pour les rues et chemins de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin.

La municipalité de la paroisse de Saint-Séverin demande des soumissions pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2011-2012 (1 an), 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (3 ans) et 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (5 ans).

Les soumissionnaires pourront obtenir les documents de soumission, cahier des charges à partir du 18 août 2011 sur le site du système électronique d'appel d'offre SÉAO, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle adoptée par la susdit municipalité.

Les soumissions devront être présentées sur les formules contenues dans le cahier d'appel d'offres préparé par la Municipalité.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de soumission. Ce dépôt de soumission sera présenté sous forme:

⇒ d'un chèque visé fait à l'ordre de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin au montant de dix mille dollars (10 000,00\$).

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, 1986 Place du Centre, avant 15h00, heure locale, le 8 septembre 2011 et ouvertes publiquement à 15h10 le même jour et au même endroit.

La municipalité de la paroisse de Saint-Séverin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Jocelyn St-Amant, Directeur général /secrétaire-trésorier

Dans ce numéro :

Communiqué	2
Randonnée Familiale Desjardins	3
Anges du Boulot	4
Forêts d'Avirons	4
Bacs à ordures	5
Régie des incendies	6
Bibliothèque	7

COMMUNIQUÉ

FÊTE DU TRAVAIL : Prenez note que lundi le 5 septembre 2011, le bureau municipal sera fermé.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité sera fait par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie du 13 au 19 septembre prochain. Votre installation septique doit être vidangée une fois tous les 2 ans pour les résidences permanentes et une fois tous les 4 ans pour les résidences saisonnières. Si votre installation doit être vidangée cette année, vous recevrez une confirmation de rendez-vous.

OBJETS PERDUS

Une boucle d'oreille retrouvée (anneau en or) lors du tournoi de balle donnée familial tenu la fin de semaine du 6 et 7 août, rapportée au bureau municipal .

Un téléphone cellulaire noir et gris de marque Telus a été perdu au terrain de l'OTJ, lors du tournoi de balle donnée familial tenu la fin de semaine du 6 et 7 août. Si retrouvé, veuillez communiquer avec Suzanne Trudel au 418-365-3242.

Un commerce renaît, totalement différent!

Un nouveau café a récemment vu le jour à St-Séverin et les membres du Conseil Municipal tiennent à souhaiter la meilleure des chances à son propriétaire, monsieur Luc Laramée.

Pour établir son café et sa forêt d'avirons, monsieur Laramée a acquis la maison et le magasin Prosper Jacob dont l'histoire remonte au tout début de la paroisse. En effet, des actes notariés nous indiquent que 8 ans après la fondation de la municipalité, il y avait une fromagerie à cet endroit. En 1917, cette dernière fut transformée en magasin général. Douze ans plus tard, en 1929, monsieur Prosper Jacob, natif de St-Narcisse, achète le magasin et, avec l'aide de sa famille, le fait prospérer pendant 34 ans. En 1963, son fils Yves et sa belle-fille, madame Louiselle Crête, deviennent propriétaires du commerce. Ils en assureront la bonne marche avec dynamisme jusqu'en 1992.

Les diverses factures du magasin Prosper Jacob montrent que ce magasin général portait très bien son nom car les citoyens y trouvaient vraiment de tout : tissus, vêtements de toutes sortes, chaussures, épicerie, ferronnerie, outils, broche, vitre, peinture, huile, vaisselle et chaudrons, médicaments usuels, fournitures scolaires et bien d'autres choses encore. Pendant plusieurs années, les marchandises en vente au magasin arrivaient par le train à la gare située à la côte Saint-Paul.

Comme vous voyez, ce lieu situé en plein cœur de notre village a une histoire. Aussi, monsieur Laramée a aménagé son café dans le respect des lieux et celui-ci fait revivre de très belle façon la maison et le commerce des Jacob.

Longue vie à ce projet à Saint-Séverin.

COMMUNIQUÉ

RANDONNÉE FAMILIALE DESJARDINS, 8^{ième} ÉDITION

La randonnée cycliste aura lieu le samedi 27 août 2011.



Activité gratuite, viens t'amuser et n'oublie pas d'inviter tes parents!

Horaire de la journée:

9 h 15 à 9 h 45 : inscription au local de l'O.T.J.

10 h 00 : départ de la randonnée

12 h 00 : dîner aux hot dogs (gratuit aux participants)

Il y aura deux parcours : un de 10 km et un de 25 km.

Collation offerte sur le parcours.

Plusieurs prix de participation, dont deux vélos pour les participants âgés de moins de 18 ans, gracieuseté de la Caisse Desjardins du Centre de Mékinac.



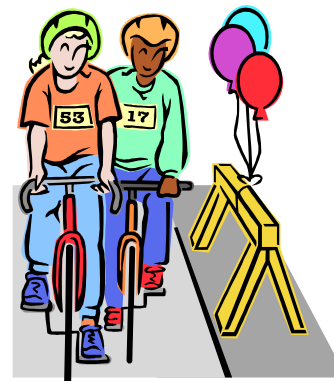
Desjardins
Caisse du Centre de Mékinac



Il est recommandé de porter votre casque de vélo!

On vous attend en grand nombre. Bienvenue à tous!

Jacques Flageol, organisateur O.T.J.



COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE



Les Anges du Boulot



Avec l'été qui prend fin et l'école qui recommence pour nous très bientôt. Nous voulons remercier toute la population de nous avoir soutenus lors des différentes activités que nous avons organisées et des travaux que nous avons effectués. Sans vous, le projet de coopérative jeunesse ne pourrait pas exister. Merci beaucoup et bonne fin de saison estivale.

Au plaisir de se revoir l'an prochain ☺

Toute l'équipe des Anges!

Cynthia Durocher responsable

Catherine Germain
Josué Lebel
Jérémy Gauthier

Anthony Flageol
Gaby Guillemette

Samuel Trudel
Camille Durocher

Forêt d'avirons ou l'autochtone en nous

Boutique unique en son genre par son lien avec les autochtones.

Des avirons de 35.00\$ à 195.00\$.

Des pièces d'artisanats authentiques fabriqués par les Montagnais du Lac St-Jean pour tous les budgets.

Une ambiance relaxante dans un lieu rénové avec un profond respect.

Ouvert pour les 5 ans et plus, ainsi que pour les gens du matin.

CAFÉ MUFFINS À APPORTER TRÈS BIENTÔT.

Aussi, accès Internet en début septembre.

Horaire de la saison automne

Lundi	7h00 am à 9h00 am
Mardi	7h00 am à 9h00 am
Mercredi	7h00 am à 9h00 am
Jeudi	16h00 à 21h00
Vendredi	16h00 à 21h00
Samedi	9h00 am à 16h00
Dimanche.	9h00 am à 13h00

Bois de démolition à donner au 70 boulevard St-Louis, St-Séverin .

COMMUNIQUÉ

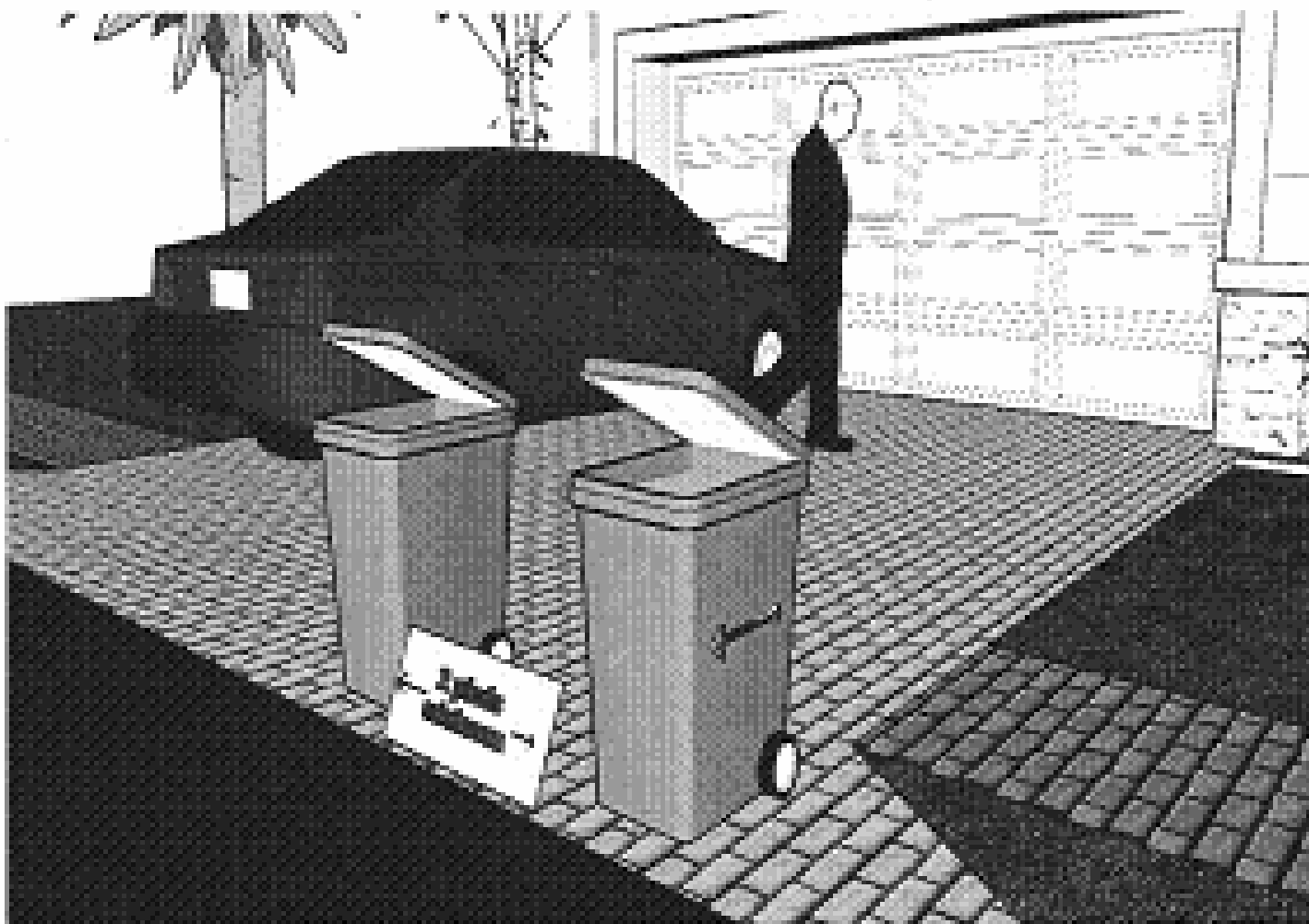
L'entrepreneur de la collecte des ordures débutera sous peu la collecte avec son nouveau camion automatisé. Il est important de bien placer le bac en bordure de la rue.

Un bac bien placé permet un meilleur vidage des matières résiduelles avec un bras mécanisé et minimise les bris des couvercles.

PLACEZ LE BAC ROULANT EN BORDURE DE RUE DE FAÇON À CE QUE LES ROUES SOIENT ORIENTÉES VERS LA MAISON, ET DOIT ABSOLUMENT ÊTRE PLACÉ DU MÊME CÔTÉ QUE LA RÉSIDENCE.

SI VOUS PLACEZ PLUS D'UN BACS, LAISSER ENVIRON 2 PIEDS ENTRE CHAQUE.

Seuls les bacs roulants de 240 litres ou 360 litres seront ramassés. Vous pouvez vous en procurer un chez un marchand.



RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE MÉKINAC

Nouveau bureau pour la Régie

La Régie des incendies du Centre-Mékinac tiens à vous informer que nous sommes déménagés au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Saint-Tite dans l'ancien local du comptoir d'entraide.

Concernant le règlement numéro 2010-674 relatif à la prévention des incendies. Celui-ci est disponible au bureau municipal Voici quelques extraits du règlement.

Article 4.3.2

Feux autorisés : Malgré les dispositions de l'article ci-dessus, les types de feux suivants sont permis aux conditions suivantes :

- A) les feux à l'intérieur d'un bâtiment, lorsque réalisés dans un poêle conçu à cette fin, répondant aux règles de l'art et dûment relié à une cheminée permettant l'évacuation de la fumée et des gaz à l'extérieur du bâtiment.
- B) Les feux en plein air, lorsque réalisés dans un appareil de cuisson tel qu'un foyer, dans un contenant en métal muni d'un couvercle pare-étincelles.
- C) Les feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.
- D) Les feux de pailles ou de foin et toute matière ligneuse, abattue et coupée lors d'un déboisement autorisé par l'autorité compétente.

Aux fins de l'application des paragraphes b à d les permis doivent respectés les distances suivantes :

- À au moins 5 mètres de tout bâtiment; dans le cas d'un bâtiment de 3 étages et plus la distance doit être équivalente à la hauteur du bâtiment.
- À au moins 3 mètres de toute matière combustible, boisé ou forêt.
- À au moins 2 mètres de toute limite de propriété.

Une demande d'autorisation de permis de feu accorder par l'autorité compétente doit considérer les éléments suivants :

La capacité du requérant à contrôler le feu. Les caractéristiques physiques du lieu. Les dimensions du feu et l'espace de dégagement. Les combustibles utilisés. Les conditions climatiques prévisibles. La disponibilité d'équipement pour l'extinction.

Pour tout autre renseignement contacter la Régie des incendies au 418-365-3525.

René Tourigny, directeur.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Exposition Geronimo

À la veille de la rentrée scolaire, la Bibliothèque met en vedette Geronimo Stilton. Les romans, bandes dessinées et classiques de la littérature jeunesse revisités à la façon de Geronimo savent captiver les jeunes. C'est une invitation à les emprunter... et à les lire!

Cercle des fermières, 1947

Connaissez-vous la photo représentant les fermières de St-Séverin en visite à Ste-Anne-de-Beaupré en 1947? La bibliothèque en expose présentement une copie; chaque personne (sauf trois) est identifiée avec le nom du mari.

Échange de collection

Le prochain échange de volumes aura lieu le 30 août prochain. Les bénévoles de la Bibliothèque mettront en boîte 450 ouvrages et en replaceront tout autant aux rayons. Venez les découvrir!

Votre Bibliothèque en ligne

Pour accéder aux ressources électroniques offertes sur le site de la Bibliothèque ou pour bénéficier des différents services à distance (réservation de volumes, renouvellement de prêt, demande de prêt entre bibliothèques), consultez l'adresse suivante :

<http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/portail/index.aspx?page=3&BID=108>

Le catalogue est en libre accès mais pour profiter des autres services, vous devrez vous identifier en inscrivant votre numéro d'usager et votre NIP (tous les usagers ont un NIP, adressez-vous à la bibliothèque si vous ne connaissez pas le vôtre).

Lectures d'été

Christine Brouillet. *La double disparition*

Joël Champetier. *Reset*

Jean-Pierre Charland. *Les folles années, t.4 Eugénie et l'enfant retrouvé*

Michael Connelly. *Les neuf dragons*

Arne Dahl. *Jusqu'au sommet de la montagne*

Michel David. *Au bord de la rivière, t.1 Baptiste*

Robert Goddard. *Par un matin d'automne*

John Grisham. *La confession*






Marc Lévy. *L'étrange voyage de monsieur Daldry*

Guillaume Musso. *L'appel de l'ange*

Fred Vargas. *L'armée furieuse*

Nous vous rappelons qu'Internet est offert gratuitement aux heures habituelles d'ouverture de la Bibliothèque, c'est-à-dire le lundi de 18 h à 20 h et le samedi de 10 h à midi.

1^{er} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	Bibliothèque <i>18h00 à 20h00</i>	³		1 	2	3 Bibliothèque <i>10h00 à 12h00</i>
4	Bibliothèque <i>18h00 à 20h00</i> <i>Bureau Municipal Fermé</i>	6	7	8 	9	10 Bibliothèque <i>10h00 à 12h00</i>
11	12 Réunion du conseil 20h00 Bibliothèque <i>18h00 à 20h00</i>	13	14	15 	16	17 Bibliothèque <i>10h00 à 12h00</i>
18	19 Viactive <i>10h00 à 11h00</i> Bibliothèque <i>18h00 à 20h00</i>	20	21	22 	23	24 Bibliothèque <i>10h00 à 12h00</i>
25	26 Viactive <i>10h00 à 11h00</i> Bibliothèque <i>18h00 à 20h00</i>	27	28	29 	30	Bibliothèque <i>10h00 à 12h00</i>